



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

**RECHERCHE DE CRÉATEUR D'UNE OEUVRE ARTISTIQUE
À METTRE EN OEUVRE SUR LA CHEMINÉE DE L'UNITÉ DE
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE CENON**

Date de remise des dossiers : lundi 26 février 2024 à 12h00

Cet AMI a pour vocation d'identifier les propositions concernant l'œuvre artistique qui recouvrira la cheminée de l'Unité de Valorisation Énergétique de Cenon (33).



SOMMAIRE

CONTEXTE	2
LE PROJET	3
LES AMBITIONS DU PROJET	4
LIEU ET CONDITIONS DE RÉALISATION	5
DURÉE DU CONTRAT	5
PROCESSUS DE SÉLECTION	5
MODALITÉS DE CANDIDATURE	5
<i>ANNEXE 1 : SITUATION ET PLANS</i>	<i>9</i>
<i>ANNEXE 2 : PHOTOS</i>	<i>10</i>



CONTEXTE

Bordeaux Métropole a l'ambition de devenir une métropole à énergie positive à l'horizon 2050. La mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire est une clé majeure à l'atteinte de cet objectif.

Bordeaux Métropole a confié à Valbom, société dédiée du groupe Veolia, la valorisation et le recyclage des déchets des ménages métropolitains du 20/02/2020 au 31/12/2027.

Le nom de la marque pour le service est "Bordeaux Métropole Valorisation" et son logo est le suivant.



Ce marché comporte l'exploitation, pour le compte de Bordeaux Métropole, de deux Unités de Valorisation Énergétique et d'un Centre de Tri des Collectes Sélectives.

Dans ce cadre, l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE), située rue Jean Cocteau à Cenon (33), doit faire l'objet d'une rénovation de ses façades extérieures. Dans le cadre de cette réfection et plus particulièrement concernant les façades de la cheminée, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est lancé afin de choisir un artiste, ou un groupement d'artistes, et leur proposition murale artistique.



LE PROJET

En réponse aux défis de la métropole, l'équipe de VALBOM souhaite offrir à l'UVE de Cenon, une véritable identité graphique, un signal artistique. Ce signal viendra mettre en lumière :

- les engagements de la métropole en faveur de l'écologie,
- mais également l'image de la ville de Cenon (logo, les coteaux, le Rocher de Palmer, l'attention pour les enfants, la mixité culturelle...).

Les surfaces / façades concernées par cette identité graphique sont explicitées ci-après (plans et photos en annexe 1) :

- la cheminée et ses 3 façades
- l'intégralité des bâtiments de l'Unité de Valorisation Energétique de Cenon

La proposition artistique peut porter sur toutes les façades citées ci-dessus et présentées en annexe 1 mais devra comprendre, à minima, la rénovation de la cheminée.

La réalisation de l'œuvre pourra être effectuée par l'artiste, ou le groupement d'artistes, (sous réserve du respect des règles de sécurité édictées par Valbom), ou être réalisée par des professionnels du bâtiment en corrélation avec le dessin / la fresque validé.

LIEU ET CONDITIONS DE RÉALISATION

Le lieu concerné par cet AMI :

- Unité de Valorisation Energétique, Rue Jean Cocteau – 33150 Cenon
- A proximité du périphérique de Bordeaux Métropole
- Accès obligatoire via nacelle, échafaudages ou cordiste (habilitations obligatoires)

Des plans et photos sont visibles en annexes 1.

La proposition artistique choisie devra faire l'objet d'une validation préalable à l'exécution par les services de Cenon, Bordeaux Métropole et VALBOM. Plusieurs angles de cette



proposition artistique seront nécessaires pour la validation et tous les éléments prévus devront être visuellement identifiables.

LES ATOUTS DU PROJET

- ▶ la mise à disposition d'une surface offrant une très grande visibilité,
- ▶ le soutien technique de VALBOM,
- ▶ l'accompagnement par SEPOC, Maître d'œuvre en charge de la définition technique des éléments en relation avec le ravalement des façades.
- ▶ les échanges avec un architecte paysager pour une insertion complète du projet.

DURÉE DU CONTRAT

Un contrat sera établi à l'issue de cet AMI entre VALBOM et l'attributaire et courra jusqu'à la réception de l'œuvre.

Réception qui devra intervenir au plus tard le 31 octobre 2024.

PROCESSUS DE SÉLECTION

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Remise d'un dossier complet avant le 26 février 2024 à 12h00 à l'adresse mail suivante : stella.grenier@veolia.com

Une visite des installations, courant janvier, est obligatoire avant toute remise d'un dossier de candidature.



Le candidat pourra être soit une personne morale ou une personne physique (artiste, étudiant, architecte,...) ou un groupement avec mandataire, à la condition que le mandataire se porte garant de la réalisation du contrat.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Le jury de sélection sera composé de Valbom/Veolia, Bordeaux Métropole et la Ville de Cenon.

Les critères de sélection :

- o Pertinence de la plus-value artistique du projet,
- o Impact environnemental du projet,
- o Cohérence de la proposition avec les ambitions fixées par Bordeaux Métropole, la Ville de Cenon et Valbom,
- o Pertinence de l'organisation de l'équipe projet au regard des objectifs fixés et du planning imposé,
- o Impact économique de la proposition.

CALENDRIER DU PROCESSUS DE SÉLECTION

- Publication de l'AMI : 15 janvier 2024
- Visites de site : courant janvier 2024
- Date de remise des dossiers de candidature : Lundi 26 février 2024 à 12h00
- Jury de pré-sélection : semaine 10
- Auditions : semaine 11
- Arbitrage : semaine 13
- Conventionnement et démarrage de l'accompagnement : semaine 14
- Fin du projet : semaine 39



Le démarrage effectif de l'activité est à prévoir pour début avril 2024.



CONTENU ATTENDU DE LA CANDIDATURE

o **Résumé du dossier :**

- synthèse du projet illustrée (2 pages)

o **Partie 1 : Présentation de la structure candidate :**

- nature du candidat ou du groupement
- forme juridique,
- présentation équipe projet,
- rapport d'activité si existant.

o **Partie 2 : L'oeuvre artistique :**

- histoire,
- thématiques abordées,
- croquis et dessins,
- etc...

o **Partie 3 : Vues d'ensemble :**

- montage sur photos réelles,
- propositions d'aménagements extérieurs complémentaires.

o **Partie 4 : Une notice méthodologique**

- la mise en œuvre de l'installation à partir des contraintes techniques transmises par Valbom
- la durée d'intervention
- le nombre d'intervenants et leurs missions pour les phases d'études et de chantier.

o **Partie 5 : Approche économique**

o **Partie 6 : Planning**

o **Partie 7 : Listing des partenariats et collaborations potentielles** (souhaités et/ou engagés).

Le dossier remis devra suivre ce plan.



VALBOM souhaite que chaque porteur de projet procède à une visite obligatoire du site avant dépôt du dossier. Toute information complémentaire pourra être prise à ce moment-là lors d'un temps d'échange successif à la visite avec l'équipe de Valbom. Ces visites sont réalisables courant janvier 2024.

Contact : stella.grenier@veolia.com

LES PRINCIPALES ATTENTES DE VALBOM

- ▶ une véritable oeuvre artistique qui porte les enjeux et ambitions de Bordeaux Métropole et de la Ville de Cenon,
 - ▶ une intégration à l'ensemble des installations existantes,
-



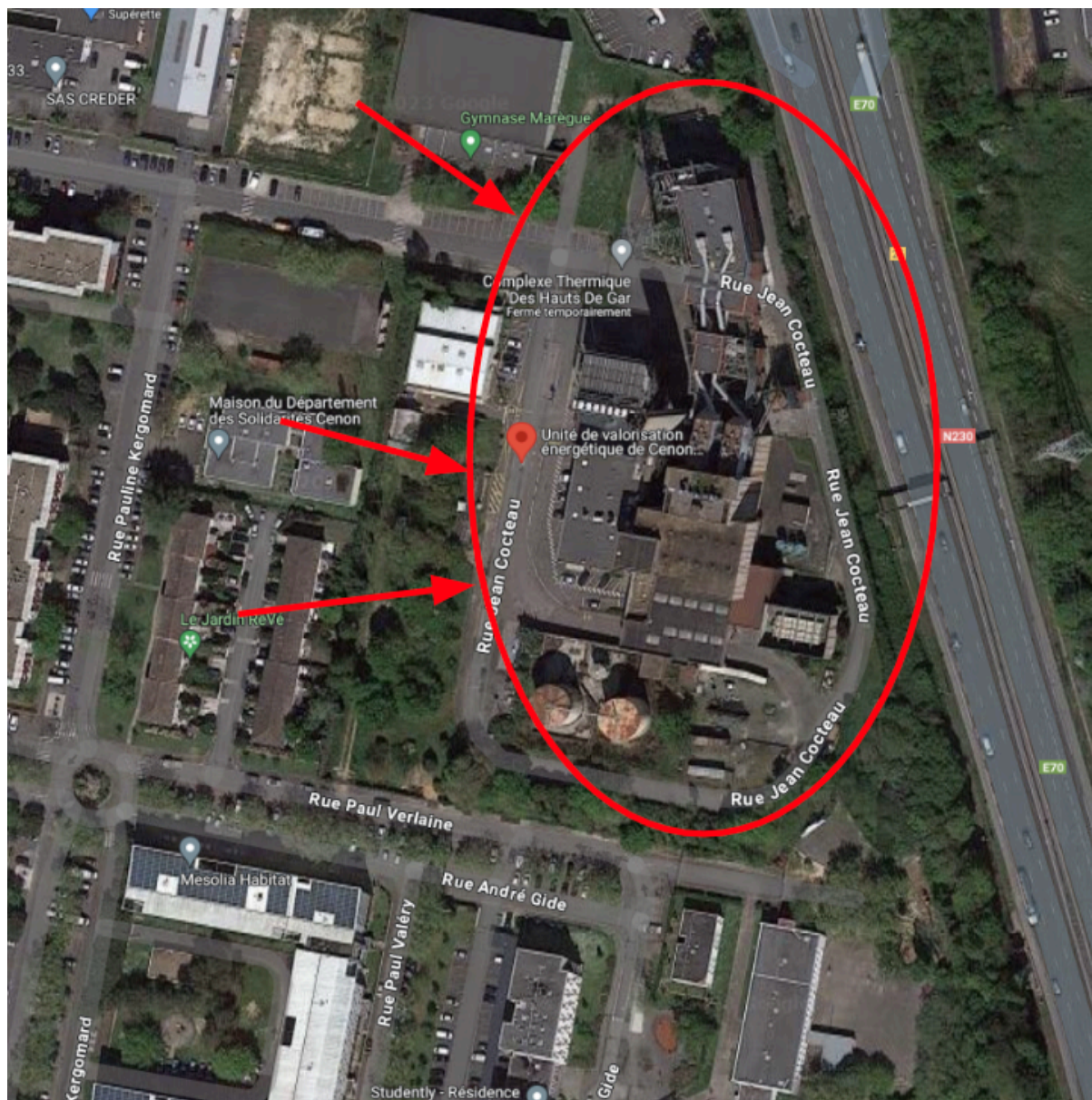
ANNEXE 1 : SITUATION ET PHOTOS

ANNEXE 2 : PLANS DU SITE

ANNEXE 1 Situation et Photos



Vue générale du site



Vue aérienne et localisation de l'UVE de Cenon



Vue depuis la rue André Gide



Vue depuis la rue Paul Verlaine



Vue depuis la rue Jean Cocteau



Vue depuis l'avenue Georges Clémenceau



Vue depuis la rocade sortie 25



Vue depuis la rocade



Vue depuis la rocade